

La ville de Quimper & Quimper Communauté

Préservons l'avenir



Portrait

Type de collectivité : **Commune et Communauté d'agglomération**

Population de la ville : **63 387 Hab. (source INSEE 2009)**

Population de l'agglomération : **85 388 Hab. (source INSEE 2009)**

Région : **Bretagne**

Obtention des labels : **2012**

Niveau des labels : **Cit'ergie®**

Echéance de renouvellement de la labellisation Cit'ergie® : 2016



Ce qu'apporte Cit'ergie®

La démarche de labellisation Cit'ergie® est apparue comme la solution la plus pertinente aux deux collectivités pour élaborer leur Plan Climat Energie Territoire (obligatoire), honorer leur engagement dans la Convention des Maires et prendre part aux échanges régionaux sur l'énergie.

La mutualisation très aboutie entre les deux collectivités conduit à une intégration poussée des projets de l'agglomération et de la ville centre (75% de la population de l'agglomération) qui dispose de très forts leviers d'influence. Ceci explique la complémentarité des démarches Cit'ergie® menées par Quimper et Quimper Communauté : un même conseiller et un unique auditeur ont accompagné les collectivités vers leur labellisation respective.

Pour les deux collectivités, le processus Cit'ergie® trouve son intérêt dans une méthodologie rigoureuse et normée, légitimée à l'échelon européen par le label qu'elle sous-tend. Par ailleurs, la démarche constitue un puissant levier de mobilisation interne, et permet une appropriation des enjeux et objectifs climat-énergie dans un esprit compétitif.

Ils ont dit...

« Soutenue par Quimper Communauté, la commune de Plomelin a aussi entrepris une démarche innovante, coordonnée et territorialisée : elle s'est engagée dans un Climat Pratic, et dispose dorénavant d'un plan d'actions pour valoriser ses politiques énergétiques, articulé avec son Agenda 21, et en lien avec le PCET et la démarche Cit'ergie® de Quimper Communauté. Cette initiative a l'ambition d'être reprise par les autres communes de l'agglomération. »

Denez L'Hostis,
Vice-président en charge des énergies
et du développement durable

Le label Cit'ergie® en bref

Cit'ergie® est l'appellation française du label european energy award® (eea®), mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Suisse, Autriche...) et déjà accordé à plus de 500 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales.

En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie® est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21 et au respect des engagements de la Convention des Maires.

En savoir +

Chargée de mission agenda 21 : Jocelyne l'Hyver
02 98 98 89 98 - jocelyne.lhyver@mairie-quimper.fr

Site de la ville de Quimper : <http://www.quimper.fr>

Site de Quimper Communauté :
www.quimper-communauté.fr

Site du label Cit'ergie® : www.citergie.ademe.fr

Site du forum eea® : www.european-energy-award.org

Conseiller Cit'ergies® : Nicolas Thibault et Brigitte DUFOUR-FALLOT

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Cit'ergie® en pratique

Cit'ergie® permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue.

Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie® :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique Energie Climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en œuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en œuvre s'opère en continu et tous les quatre ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Quelques actions de la ville de Quimper et de Quimper Communauté dans les six domaines du label

Développement territorial

Quimper et Quimper Communauté se sont inscrites dans une démarche Agenda 21, et ont signé la Convention des Maires, pour lequel un Plan d'Action pour l'Energie Durable a été soumis. Quimper Communauté a également réalisé son profil climat de territoire l'informant de son niveau de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, et de production d'énergie renouvelable (données fournies notamment par l'observatoire régional de l'énergie et ERDF pour la production électrique). Au niveau communautaire, des aides éco-conditionnées ont été mises en place (dispositif « Ma première pierre » du PLH), tandis que la ville réalise l'éco-quartier de Kervouyec.



Patrimoine de la collectivité

En s'engageant dans un plan pluriannuel d'optimisation énergétique, Quimper Ville et communauté se sont engagées d'ici 2020 à réduire leurs émissions de 38% par rapport à 1992. Pour y parvenir, un service énergie mutualisé a été créé et différentes actions ont été menées : schéma directeur d'aménagement lumière (réduction de consommation moyenne de chaque point lumineux de l'ordre de 29,5%), réalisation d'un audit énergétique sur les piscines (81% du total des consommations), avec identification des travaux prioritaires, chiffrage des économies d'énergie et identification du potentiel de production d'énergie renouvelable... Dans le cadre de la démarche EcoWatt Bretagne, les deux collectivités ont également mis en place un plan d'actions de modération énergétique « de crise » pour son propre patrimoine (équipements sportifs, piscines, illuminations...).

Approvisionnement en énergie, eau et assainissement

Quimper Communauté a été la première collectivité à signer la charte d'engagement du dispositif « EcoWatt Bretagne » auprès de RTE, afin de limiter les pics de consommation énergétique régionaux. Par ailleurs, les deux collectivités soutiennent fortement les projets de cogénération privés du territoire, avec un travail d'identification, d'ac-

compagnement à l'échéance des contrats de rachat, d'action foncière avec la réservation d'un terrain par la ville centre, en vue de l'installation d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles et agro-alimentaires.



Mobilité

Quimper Communauté a pour objectif de rejeter chaque année 2 000 tonnes de CO₂ en moins par rapport à la voiture, grâce à de nombreuses actions complémentaires :

un projet de Bus à Haut Niveau de Service (36 millions d'euros) lauréat de l'appel à projet TCSP national, l'adoption d'un Plan Vélo et le remplacement progressif du gasoil par du GNV dans les bus.

La ville centre a quant à elle refondu son plan de stationnement avec la suppression de 700 places en centre-ville et l'ouverture d'un parking relais en entrée de ville.

Organisation interne

Quimper et Quimper Communauté appliquent une politique éco-responsable se concrétisant par exemple par l'obtention de la marque Imprim'vert par l'imprimerie communautaire, avec utilisation d'encre végétale et généralisation de l'utilisation de papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement. Quimper est aussi devenue la première ville bretonne labellisée EVE (Espaces Verts Ecologiques), qui prend en compte des critères comme l'absence de produits chimiques, l'attention au sol (paillage, compost...), la politique d'économie d'eau et d'énergie, le traitement des déchets...

Communication et coopération

La coopération territoriale entre le Pays de Cornouaille, Quimper Communauté, la ville centre et les autres communes du territoire sur les thématiques énergétiques est très bonne. L'agglomération a souhaité donner une large dimension territoriale à son cadre de réflexion et d'action en terme de politique énergétique, avec par exemple des séminaires sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et un conseil en énergie partagé.

